

Tribunal de commerce d'Abidjan

Jugement n°1929/2015

DABE ZOHORA Bertin C/ LA SOCIETE ORANGE COTE D'IVOIRE SA et LA SOCIETE NOUVELLE TYPIC DESIGN DIFFUSION DITE NTDD SA

Court : Tribunal de commerce
Case : Commercial
Date of Judgment : 23 july 2015
Plaintiff : DABE ZOHORA Bertin
Defendant : LA SOCIETE ORANGE COTE D'IVOIRE SA et LA SOCIETE NOUVELLE TYPIC DESIGN DIFFUSION DITE NTDD SA
Concept : Dessin ou modèle industriel
Statue : Article 2 Annexe IV de l'Accord de Bangui de 1977

Panel of Justices

Case Background

La demanderesse reproche aux défendeurs d'avoir imité un dessin enregistré. Elle soutient que les défendeurs ont eu connaissance dudit dessin dans la proposition commerciale qu'il leur a faite avec tous les détails techniques relatifs au dessin.

Procedural History

Le Tribunal statue en premier ressort.

Issue

Dans quelle mesure un dessin ou modèle industriel remplit-il le critère de nouveauté requis pour sa protection ?

Rational

La nouveauté implique que le dessin ou le modèle suscite une impression visuelle d'ensemble différente de celle produite par tout modèle divulgué antérieurement. Une action en contrefaçon y relative ne peut prospérer si le demandeur ne fournit pas les éléments précis permettant de procéder à un examen d'ensemble des éléments propres et distincts de son modèle en comparaison avec ceux de la défenderesse.

Keywords

Dessin ou modèle industriel, nouveauté, impression visuelle d'ensemble, appréciation de la contrefaçon, preuve.

Abidjan Commercial Court

Judgment n°1929/2015

DABE ZOHORA Bertin v LA SOCIETE ORANGE COTE D'IVOIRE SA et LA SOCIETE NOUVELLE TYPIC DESIGN DIFFUSION DITE NTDD SA

Court	: Commercial Court
Case	: Commercial
Date of Judgment	: 23 July 2015
Plaintiff	: DABE ZOHORA Bertin
Defendant	: SOCIETE ORANGE COTE D'IVOIRE SA and LA SOCIETE NOUVELLE TYPIC DESIGN DIFFUSION DITE NTDD SA
Concept	: Industrial design
Law	: Article 2 Annex IV of the 1977 Bangui Agreement
Panel of Justices	
Case Background	

The claimant sues the respondents for having copied a registered design. He holds that the respondents got to know about the said trademark in the business proposal they sent them with all the technical details relating to the design.

Procedural History

The Court tries the matter for the first time.

Issue

When may it be held that an industrial design fulfils the novelty requirement for it to be protected?

Rationale

Novelty implies that the industrial design gives a general impression that is different from any other registered industrial design. Any counterfeiting action may succeed only if the claimant does not provide enough evidence that would allow a close examination of the various peculiar and distinct features of its design by comparison to that of the defendant.

Keywords

Industrial design, novelty, general visual impression, opinion on counterfeiting, evidence.